


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Auto System Developer</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Développeur film dentaire
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	maxill Inc. 80 Elm Street St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone: 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus
<b>Numéro de réponse d'urgence</b>	ChemTel: 1-800-255-3924, hors US et Canada, 1-813-248-0585 CANUTEC: 1-800-CAN-UTEC (226-8832)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Provoque des irritations cutanées. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer la brume/les vapeurs/la pulvérisation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.	
<b>Intervention</b>	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :</b> Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. <b>SI INHALÉ :</b> Si la respiration est difficile, déplacer les victimes à l'air frais et les maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	

<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Métabisulfite de sodium		7681-57-4	4.4
Hydroquinone		123-31-9	1.6
Carbonate de sodium		497-19-8	1.3
Glutaraldéhyde		111-30-8	0.3
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté		13235-36-4	0.2

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut provoquer des réactions allergiques du système respiratoire. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Eviter le contact prolongé ou répété de la peau avec cette substance. Porter un équipement de protection individuel approprié. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	PEL	2 mg/m3

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)	plafond	0.05 ppm
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	MPT	1 mg/m3
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)	plafond	0.8 mg/m3
		0.2 ppm
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	plafond	2 mg/m3
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Assurer une ventilation adéquate.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales (ou lunettes étanches) et un masque.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune pâle
<b>Odeur</b>	Dioxyde de soufre
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	10.1
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	1.08
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

**Matières incompatibles**  
**Produits de décomposition dangereux**

Oxydants forts.  
Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Sulfur oxide.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.  
**Inhalation** Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
**Peau** Provoque des irritations cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Contient un agent sensibilisateur potentiel de la peau.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	cobaye	400 mg/m3
		0.8 mg/L, 2 heures
	rat	2.3 mg/L, 2 heures
	souris	1.2 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	4090 mg/kg
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté (CAS 13235-36-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	945 mg/kg
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	2560 mg/kg
	rat	600 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	24 mg/L, 4 heures
		0.1 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	66 mg/kg
	souris	100 mg/kg
Hydroquinone (CAS 123-31-9)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	cobaye	> 1000 mg/kg
	lapin	> 2000 mg/kg
	rat	> 900 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
	souris	> 3840 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50		
<i>Orale</i>		
DL50	chat	50 mg/kg
	chien	299 mg/kg
	cobaye	550 mg/kg
	lapin	540 mg/kg
	rat	320 mg/kg
	souris	245 mg/kg
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	cobaye	1000 mg/kg
	rat	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	moutons	2515 mg/kg
		2.5 g/kg
	rat	1131 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>ACGIH - Sensibilisation</b>		
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)	Sensibilisation cutanée	
	Sensibilisation respiratoire	
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	Sensibilisation cutanée	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Non classé.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	Volume 15, Supplement 7, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	Volume 54 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.	
<b>Tératogénicité</b>	Non classé.	

<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>	
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)			
Crustacés	CE50	Daphnie	265 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	300 mg/L, 96 heures
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté (CAS 13235-36-4)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	472 - 500 mg/L, 96 heures
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)			
Algues	IC50	Algues	0.61 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	14 mg/L, 48 heures
Hydroquinone (CAS 123-31-9)			
Algues	IC50	Algues	13.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	0.29 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.12 - 0.15 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.044 mg/L, 96 heures
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)			
Algues	IC50	Algues	48 mg/L, 72 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

## Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3082
Appellation réglementaire adéquate	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Nom technique	Hydroquinone
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui
Dispositions particulières	8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3082
Appellation réglementaire adéquate	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Nom technique	Hydroquinone
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16, 99

DOT; TMD



## 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.

### Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

Hydroquinone (CAS 123-31-9) 12/21/2011 Listé

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**whmis2015 Exemptions** Contrôlée

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.

### US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Hydroquinone (CAS 123-31-9) 100 livres

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger**  
Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non



SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro d'enregis % en poids.	
Hydroquinone	123-31-9	1.6

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Hydroquinone (CAS 123-31-9)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Non inscrit.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Non réglementé.

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8) Inscrit.  
Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Hydroquinone (CAS 123-31-9)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8) Inscrit.  
Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)  
Hydroquinone (CAS 123-31-9)  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Inscrit.  
Éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté (CAS 13235-36-4) Inscrit.  
Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8) Inscrit.  
Hydroquinone (CAS 123-31-9) Inscrit.  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)  
Hydroquinone (CAS 123-31-9)  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Hydroquinone (CAS 123-31-9)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8)  
Hydroquinone (CAS 123-31-9)  
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroquinone (CAS 123-31-9)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

### État des stocks

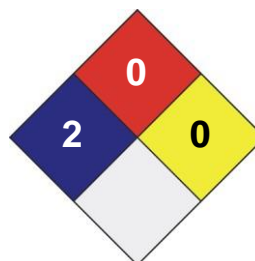
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

2021-04-08

Version n°

02

Date en vigueur

2021-04-08

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.